



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pédicures podologues

Question écrite n° 103768

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le sujet des nouvelles règles fixées par la Fédération des pédicures podologues. Celle-ci a instauré dernièrement l'obligation pour tout praticien ayant un cabinet secondaire de remplir un dossier conséquent afin de se voir accorder, ou refuser, la possibilité de le maintenir. De plus, ce dossier est à renouveler tous les trois ans. Ces nouvelles règles peuvent donc entraîner une certaine précarité chez ces praticiens, voire des situations financières délicates, en cas de refus du dossier par ladite fédération. Il lui demande donc de lui indiquer les intentions du Gouvernement afin de remédier à ce nouveau cadre réglementaire, suscitant le mécontentement d'un bon nombre de pédicures podologues.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103768

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2011, page 3021

Question retirée le : 31 mai 2011 (Retrait à l'initiative de l'auteur)